

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

52L0-4 Publié le 23/10/2025 ID: 074-217402809-20251023-THDEC25086-AU

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/086

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT CULTUREL DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES.

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer un dossier auprès du Département de la Haute-Savoie au titre de l'aide à l'investissement culturel pour l'élaboration d'un projet scientifique et culturel pour le musée de THONES.

DÉCIDE

ARTICLE 1: DE SOLLICITER auprès de M. le Président du Département de la Haute-Savoie

une subvention pour l'élaboration d'un projet scientifique et culturel pour le

musée de THONES.

ARTICLE 2: **DE PROPOSER** le plan de financement suivant :

Conseil Départemental

11 760,00 €

Solde par autofinancement/emprunt

2 940,00 €

Montant prévisionnel de l'acquisition :

14 700.00 €

ARTICLE 3: DE S'ENGAGER à mettre en place le complément de financement par

autofinancement.

ARTICLE 4:

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié

sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 23 octobre 2025

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 2 3 0CT. 2025 ET **PUBLICATION LE** 2 3 OCT. 2025

La 1ère Maire-Adjointe

Pour le Maire empêché

par application de l 2122-17 du CGCT

Michèle FAVRE